



Obligation de livraison contre ste 1855

Par **Oursblanc2000**, le **22/10/2010** à **08:15**

Bonjours,

J'ai comme de nombreuses autres personne de gros problèmes avec une société commerciale de vente de vins "1855" qui ne me livre pas ma commande malgré un retard de plus de 2 ans... je me suis acquitté de texte et autre tout est payé de mon coté et ils refusent de me livré le prorata de ma commande date repousser systématiquement, j'ai noté qu'une plainte venais d'aboutir je souhaite porter plainte contre eux et leurs imposer de me livré ma commande et faire valoir mes droits à des dommage et intêrets, malheureusement, je ne suis pas juriste et ne connait pas grand chose à ce genre de démarche, pouvez vous m'aider et m'indiquer la procédure à suivre (à quel tribunal je dois adresser ma plainte, par exemple et autres informations.

D'avance merci de votre réponse.

Cordialement